

Cahier des charges 2014-2015

DAFPEN – Rectorat de Limoges – Extrait 1er degré

3.1. Les priorités nationales

Les **priorités nationales** (PN) sont données annuellement par la DGESCO. En 2014-2015, chacune d'elles est déclinée en **thématiques spécifiques** précisées dans l'application GAIA :

Pour le premier degré :

R0	Accueil, accompagnement et formation des nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation
R1	Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans : les missions de l'école maternelle
R2	Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école : lire, écrire, communiquer, compter
R3	Accompagnement des dispositifs de l'école primaire : « plus de maîtres que de classes », activités complémentaires ; mise en place du conseil école-collège
R4	Evaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
R5	Formation à la laïcité : lutte contre les discriminations, égalité fille-garçon...
R6	Mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative : élèves en difficultés d'apprentissage, élèves en situation de handicap
R7	Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe
R8	Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève
R9	Utilisation du numérique à l'école primaire : évolution des pratiques, ingénierie de l'accompagnement dont le tutorat et la formation ouverte à distance (FOAD)

3.2 Les priorités académiques

- **Assurer la fluidité des parcours des élèves en assurant à chacun un enseignement de qualité et un accompagnement adapté pour un parcours de formation choisi, ambitieux et réussi**
- **Pratiquer l'ouverture culturelle, impulser et accompagner l'innovation et la démarche de projet**
- **Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique**

3.4 Les modalités de formation

- **Le volet académique du premier degré** : des actions seront proposées pour former les formateurs, les conseillers pédagogiques et les tuteurs du 1er degré tout particulièrement dans le domaine de la FOAD et des évolutions définies dans la refondation de l'Ecole. Pour ce volet académique, l'opérateur prioritairement sollicité est l'ESPE (voir ci-dessous).
- **Les actions proposées par l'ESPE dans le cadre d'un cahier des charges concerté** : en décembre 2013, une réunion entre l'ESPE et les instances académiques (1er et 2nd degrés) ont permis de « passer commande » auprès de l'ESPE pour certaines actions de formation dont
 - o Formations certificatives (CAFIPEMF, CAPASH, 2CASH, C2i2e)
 - o Formation de tuteurs de stagiaires (1^{er} et 2nd degrés)
 - o Formation de formateurs-accompagnateurs FOAD (1^{er} et 2nd degrés)
 - o Formation à l'accompagnement du mémoire des stagiaires
 - o Formation des personnels d'encadrement dans le domaine du numérique (évolution des pratiques pédagogiques et didactiques, l'élève et le numérique, ...)
 - o Cycle de conférences sur les derniers résultats de la recherche en sciences de l'éducation (adolescent, climat scolaire, éducation prioritaire...)
 - o Formations disciplinaires (actualisation des connaissances, connaissance du monde de la recherche, ...)
 - o Formations diplômantes (mastérisation des enseignants titulaires) dans les domaines disciplinaires ou transversaux (sciences de l'éducation, ASH et accueil des EBP, ...)

L'ESPE pourra répondre à ces demandes en proposant ses propres ressources ou, dans un esprit « fédérateur », toutes autres ressources de l'enseignement supérieur.

Ces actions seront en destination d'enseignants, CPE et COP et/ou en direction des personnels d'encadrement et des formateurs.

- Formation à distance

Dès cette année 2013-2014, des actions en faveur de la formation hybride ont été programmées dans le 1^{er} degré et le 2nd degré :

- o formation de formateurs à distance 1^{er} et 2nd degrés (prise en main des outils, conception de parcours et accompagnement des participants)
- o déploiement progressif de la plate-forme M@gistère dans le 1^{er} degré

Pour 2014-2015, on attend donc que les formations hybrides se développent tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré.

3.5 Les orientations retenues

Les **orientations** pour la formation continue (premier et second degrés), réparties en grands domaines, ont été définies à partir des priorités nationales et académiques (dans le cadre de la Refondation de l'École) et des finalités et objectifs de la formation. Une orientation est déclinée **en différents dispositifs** dans lesquels s'inscriront les modules proposés par les opérateurs.

Ainsi, sont définies 12 orientations. **Pour le premier degré**, l'élaboration des dispositifs fera suite à la synthèse des appels d'offres, relativement aux notes de cadrage (voir point 3.8.2).

O1	<p><u>Renforcer et adapter les conditions de réussite de chaque élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des acquis : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; approche par les compétences ; « classes sans notes » ; ... - Les rythmes scolaires - Les activités pédagogiques complémentaires, l'accompagnement personnalisé, le tutorat en LGT et LP - La remédiation, les PPRE, les stages de remise à niveau, les stages passerelles... - La connaissance de l'enfant, de l'adolescent - La lutte contre le décrochage scolaire - La prévention de l'illettrisme - Les dispositifs en faveur de la laïcité, de l'égalité des chances ; parcours scolaires des filles et des garçons - L'éducation à la santé, à l'estime de soi ; la prévention ; PSC1 - L'enseignement à la santé et à la sécurité au travail - La prévention de la violence : climat scolaire, gestion des conflits
O2	<p><u>Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'insertion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'orientation, le PDMF, orientation bac-3, bac+3 (liaison lycée-enseignement supérieur) - Les liaisons pédagogiques inter-cycles, inter-degrés (dont les actions proposées par les conseils école-collège) - La connaissance du monde professionnel, de l'entreprise
O3	<p><u>Accompagner le développement de la formation au et par le numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation à l'usage du numérique dans les pratiques disciplinaires - La formation à l'usage du numérique dans les actions transversales et éducatives - La formation par le numérique - La formation de formateurs au et par le numérique
O4	<p><u>Assurer la mise en œuvre des rénovations et des nouveaux programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la réforme du lycée général et technologique - La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle - La réforme des BTS et CPGE - L'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes dès le CP
O5	<p><u>Répondre aux besoins particuliers des élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La scolarisation et l'accompagnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) - La scolarisation et l'accompagnement des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) - La très grande difficulté scolaire - L'accompagnement des élèves intellectuellement précoces - La scolarisation et le handicap (approches transversales et disciplinaires)
O6	<p><u>Développer les compétences métier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil des enfants de moins de 3 ans - La connaissance des mécanismes d'apprentissage - La relation pédagogique, la tenue de classe - Les formations pédagogiques et didactiques (dont l'organisation des apprentissages) - L'actualisation des connaissances disciplinaires (hors nouveaux programmes) - Le travail en projet – le travail en équipe - L'expérimentation, l'innovation - L'éducation au développement durable - La participation aux stages CERPEP - Les échanges de pratiques, l'analyse réflexive des pratiques professionnelles - La connaissance du système éducatif
O7	<p><u>Accueillir, accompagner et former les nouveaux enseignants et autres personnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation à la formation des enseignants et CPE stagiaires - L'accompagnement des néo-titulaires - L'accompagnement des contractuels et des vacataires - L'adaptation à l'emploi des AED et des salariés en contrat aidé
O8	<p><u>Accompagner les personnels dans leur quotidien professionnel et leur projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des savoir-être, bien-être et savoir faire - L'aide et l'accompagnement des personnels (G2A) - L'adaptation-reconversion - Les formations qualifiantes, diplômantes ou certificatives - Les concours internes - Les formations individuelles, bilan de compétences, DIF (voir DRH)
O9	<p><u>Mobiliser autour des relations internationales</u></p>

O10	<u>Education artistique et culturelle et enseignement de l'histoire des arts</u> - L'enseignement de l'histoire des arts - La culture et les arts au service de l'élève, parcours culturel de l'élève - La formation des référents culturels
O11	<u>Les ressources en formation</u> - La formation de formateurs (hors numérique) - Les équipes recherche et réflexion (ERR) ; les équipes de recherche-action - Les réseaux de formateurs (réservés aux prestations spécifiques de formation donc hors PAF) - La formation des tuteurs - Les formations nationales (PNF) - Les formations et séminaires nationaux, académiques et inter académiques (hors PNF)
O12	<u>Le pilotage académique ou départemental</u> - Pilotage FC 1 ^{er} degré - Pilotage de la DAFPEN

3.7 L'organisation

Le présent cahier des charges est diffusé, après présentation au CAF et aux CDF, à l'ensemble des opérateurs.

Les réponses à l'appel d'offres se feront en utilisant des fichiers de type « EXCEL » qui seront diffusées largement à l'ensemble des opérateurs.

Les propositions seront étudiées et soumises à régulation si nécessaire.

La nomenclature du plan académique de formation et des volets départementaux respectera l'organisation par orientations et dispositifs définie dans ce cahier des charges.

L'offre ainsi élaborée sera ensuite saisie dans GAIA.

Les extractions des données qui pourront être réalisées par la DIAL constitueront les catalogues du PAF (1^{er} et 2nd degrés) et des volets départementaux 1^{er} degré qui seront respectivement mis en ligne sur le site académique et les sites départementaux.

Calendrier prévisionnel:

Périodes - dates	Premier degré
Janvier 2014	Présentation du cahier des charges au CDF
31 janvier 2014	Présentation du cahier des charges au CAF
Février 2014	Réunion du pilotage académique Elaboration des notes de cadrage relatives aux appels d'offres. Lancement des campagnes départementales d'appel d'offres
Mars 2014	Conception et proposition des modules de formation (jusqu'au 30 mars)
Avril 2014	Synthèses de l'appel d'offre. Etudes de faisabilité – régulations. Ouverture des dispositifs. Elaboration du catalogue des offres. Groupes de travail : étude des propositions
Mai 2014	Elaboration des maquettes des PDF Saisie des modules dans Gaia
Fin Juin 2014	Présentation des projets des catalogues PDF en CDF puis CTPD
Fin juillet -Début septembre 2014	Mise en ligne des catalogues PDF. Première diffusion des dossiers concepteurs.
Mi-septembre – fin octobre 2014	Campagne d'inscription CAPD stages

3.8 Proposition des offres du Plan Académique de Formation

3.8.2 Pour le 1er degré

Dans la saisie, les propositions devront :

- faire apparaître l'orientation du cahier des charges, la priorité nationale, académique et/ou éventuellement départementale auxquelles elles se réfèrent.
- Permettre l'élaboration d'un budget prévisionnel
- Faire apparaître le type d'organisation (animation pédagogique, stage, etc.) et le type de regroupement (académique, départemental, école, etc.).
- Pour chaque offre, les autres champs, requis dans le fichier, devront être remplis avec soin afin de fournir tous les renseignements nécessaires à l'élaboration des catalogues départementaux des offres, qui seront étudiés en groupe de travail, faute de quoi l'offre pourrait n'être pas retenue.
- Les animations pédagogiques devront aussi faire l'objet d'offres différenciées, au même titre que les autres actions de formation.

Les notes de cadrage, relatives aux appels d'offres des départements, ainsi que la synthèse de ces offres permettront l'élaboration des dispositifs et la déclinaison de l'ensemble en catalogues.